

COMMENT ÇA MARCHE (manuel web)

handyPark est disponible à l'adresse www.handypark.be

Contenu

1	Première utilisation (processus d'accueil)	2
	ÉTAPE 1 - OUVRIR L'APPLICATION – www.handypark.be	2
	ÉTAPE 2 - SE CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS	5
	ÉTAPE 2.1 - J'AI UNE CARTE PMR BELGE	5
	ÉTAPE 2.2 - J'AI UNE AUTRE CARTE MPR	6
	ÉTAPE 3 - SAISIR LE NUMÉRO DE LA CARTE PMR	8
	ÉTAPE 4 - AJOUTER VOITURE	10
	ÉTAPE 4.1 – Saisir la plaque d'immatriculation (obligatioire)	10
	ÉTAPE 4.2- Donnez un nom à votre voiture (non obligatoire)	10
	ÉTAPE 4. 3 - Donnez à votre voiture une icône colorée	11
	ÉTAPE 4.4 - Choisissez si la plaque d'immatriculation appartient à ma voiture ou une a voiture.	
2	De la seconde utilisation	16
	ÉTAPE 1- OUVRIR L'APPLICATION	16
	ÉTAPE 2 - COMMENCER	16
3	L'écran gestion des voitures	17
	3.1. – VOUS GAREZ AVEC	17
	3.2 – MES VOITURES	18
	3.3 – COMMENCER A GARER	18
	3.4 – ARRÊTER DE GARER L'AUTRE VOITURE	19
	3.5. – ÉTIQUETTES DES VOITURES	19
4	Mon App	24
	4.1 – VOTRE CODE UNIQUE	24
	4.2 - HISTORIQUE	25
	4.3 – CHANGER DE LANGUE	25
	4.4 - AFFICHAGE	26
	4.4 – SUPPRIMER VOTRE COMPTE	26
5	Aide	27

1 Première utilisation (processus d'accueil)

ÉTAPE 1 - OUVRIR L'APPLICATION - www.handypark.be

Vous êtes maintenant sur l'écran d'accueil où vous avez le choix de commencer immédiatement en choisissant 'Commencer'

- ⇒ Choisissez 'Commencer'
 - Vous serez redirigé vers le processus de connexion



Bienvenue chez handyPark!

Avec un droit via handyPark, vous pouvez bénéficier d'un avantage de stationnement (gratuit ou tarif réduit) sur une place de stationnement payante.

Commencer

Si vous souhaitez savoir comment utiliser l'application web handyPark, choisissez 'Aide'.

Aide et support

Consultez nos guides, vidéos et autres ressources pour vous aider davantage.





⇒ Choisissez 'Aide'

Vous serez redirigé vers une page où vous trouverez toutes les informations nécessaires pour démarrer avec handyPark. Vous y trouverez :

- le manuel écrit au format PDF
- des vidéos pratiques pour vous guider dans l'application
- un lien vers My Handicap où vous trouverez les questions les plus fréquemment posées

Aide et support

Vous avez une question ou rencontrez des problèmes ? Aucun problème! Vous trouverez ici des manuels, des vidéos et d'autres ressources utiles pour vous remettre rapidement sur la bonne voie. Que vous utilisiez l'application ou la version Web, nous avons rassemblé toutes les informations en un seul endroit.

J'utilise handyPark via : Application mobile Site web Guide Un manuel complet pour l'utilisation du site web est disponible ci-dessous. Vers le guide Comment s'enregistrer Video Ma carte PMR Comment utiliser le numéro imprimé sur ma carte PMR?

Plus bas sur l'écran d'acceuil, vous trouverez la section 'Communes participantes' avec le choix 'En savoir plus'



Vous pouvez vous garer ici

Votre droit de stationnement handyPark est valable dans de nombreuses villes et communes belges. Via 'en savoir plus', vous pouvez voir où votre droit est valable et quels sont les avantages et règles locaux.

En savoir plus

⇒ Choisissez 'En savoir plus'

- Vous serez redirigé vers une page d'aperçu contenant toutes les communes participant à handyPark sous une forme ou une autre.
- Le cas échéant, les noms des municipalités sont cliquables et renvoient à la réglementation locale en matière de redevances pour le stationnement payant et aux règles spécifiques pour le stationnement avec une carte PMR
- Une commune non cliquable offre assistance physique et/ou téléphonique aux utilisateurs de l'application par l'intermédiaire des guichets communales (ou d'autres organisations communales).

Communes belges et règles de stationnement

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des communes belges où handyPark est actif, regroupées par région : la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Utilisez cette liste pour rechercher les règlements de stationnement des communes.

Flanders			Régions belges	
Anvers			Flanders	
Antwerpen	Schelle		regions.BrusselsHoofdstedelijk(
Flandre occidentale		-)	
Kortemark				
regions.BrusselsHoofdstedelijkGewest				
provinces. Brussels Hoofdstedelijk Gewest				
Brussels				

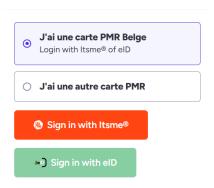
ÉTAPE 2 - SE CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS

Si vous sélectionnez « **Commencer** » sur la page d'accueil, un écran s'affichera avec le choix suivant

- J'ai une carte PMR belge
- J'ai une autre carte PMR

Cette distinction est importante car le processus de connexion

Votre carte PMR

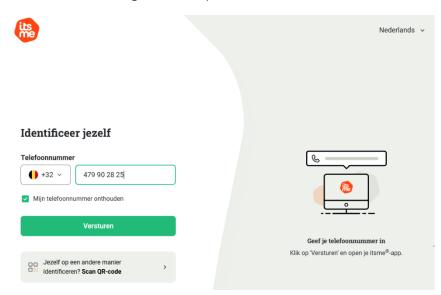


ÉTAPE 2.1 - J'AI UNE CARTE PMR BELGE

Il vous est demandé de vous connecter via l'elD ou itsme.

Cet enregistrement est nécessaire pour les raisons suivantes :

- nous créons une relation unique entre le numéro national de l'utilisateur et le numéro de la carte PMR utilisée
- grâce à cette relation unique, nous créons également un environnement unique pour l'utilisateur dans le backend des applications, de sorte que les voitures et l'historique corrects de l'utilisateur sont affichées.
- Vous serez redirigé vers l'Étape 3

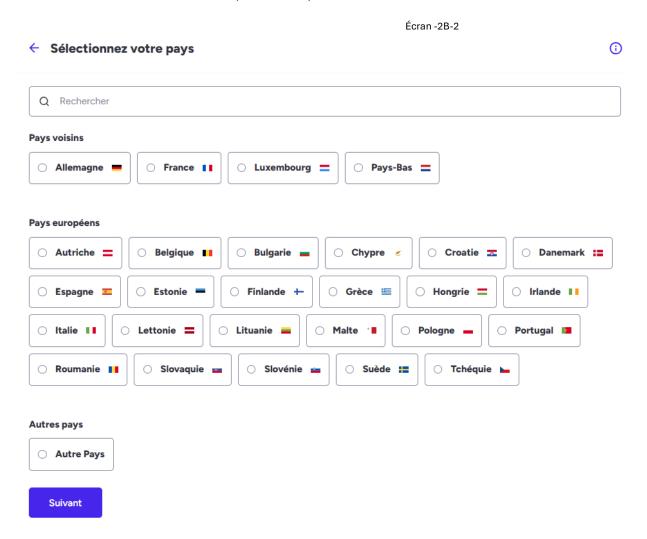


ÉTAPE 2.2 - J'AI UNE AUTRE CARTE MPR (écran 2B-1)

Votre carte PMR J'ai une carte PMR Belge Login with Itsme® of eID J'ai une autre carte PMR Suivant

⇒ Choisissez 'Suivant'

• Vous arrivez sur la page où vous devez choisir dans une liste le pays dans lequel votre carte PMR a été délivrée. (écran 2B-2)



Une fois que vous avez choisi un pays, il vous sera demandé de fournir un numéro de téléphone mobile étranger. Sur ce numéro, vous recevrez un code de vérification de la part de handyPark (écran 2B-3)

✓ Saisissez un numéro de mobile
 Numéro de mobile *
 ✓ J'accepte la privacy policy. *
 □ handyPark peut m'envoyer des messages à des fins professionnelles.

Recevoir mon code

Une fois que handyPark a envoyé ce code de vérification, l'application présente un écran dans lequel l'utilisateur peut saisir ce code pour accéder à l'application. (écran 2B-4)

Écran 2B-4

Confirmez votre numéro de mobile

Vous venez de recevoir un code via le numéro de téléphone mobile

Entrez ce code ci-dessous pour confirmer votre numéro de téléphone mobile.

Confirmer le numéro de téléphone mobile

Obtenir un nouveau code

Saisir le code de vérification

⇒ Choisissez le bouton 'Confirmer le numéro de téléphone mobile'

Vous pouvez également demander un nouveau code de vérification

⇒ Choisissez le bouton 'Obtenir un nouveau code'

ÉTAPE 3 - SAISIR LE NUMÉRO DE LA CARTE PMR

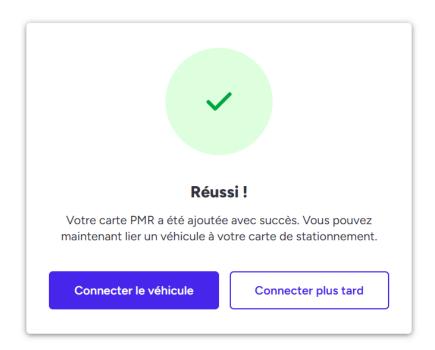
Sur cet écran, saisissez le numéro de la carte PMR

Veuillez entrer le numéro de votre carte PMR ci-dessous. Vous trouverez ce numéro sur le côté gauche juste en dessous de l'image. Numéro de carte PMR Suivant

⇒ Choisissez 'Suivant'

Important : la validité du numéro de carte Belge fourni est vérifiée auprès de la base de données fédérale. Ceci ne s'applique pas aux cartes étrangères.

Si l'ajout du numéro est réussi, l'écran suivant vous donne la possibilité d'ajouter une voiture. Vous pouvez également le faire plus tard. Pour ajouter un véhicule, Choisissez «**Lier une voiture**».



Si l'ajout du numéro de carte n'aboutit pas, vous obtiendrez l'un des messages d'erreur suivants

- le numéro saisi n'est pas valide
 - ⇒ erreur possible lors de la saisie du numéro
 - ⇒ la carte n'existe pas ou n'est plus valable
- ⇒ le L'utilisateur peut réessayer via le bouton 'Changer le numéro de la carte PMR'.



• le numéro de carte spécifié est déjà utilisé



Attention : cela signifie que quelqu'un utilise votre carte PMR de manière illegale!

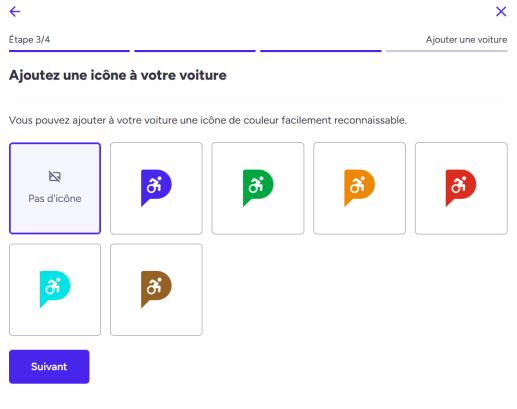
Vous pouvez le faire rectifier au guichet d'une commune participante. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte PMR.

ÉTAPE 4 - AJOUTER VOITURE

ÉTAPE 4.1 – Saisir la plaque d'immatriculation (obligatioire)

Étape 1/4	Ajouter une voiture
Entrez votre plaque d'immatriculation	
1ABC123	
Suivant	
⇒ Choisissez 'Suivant'	
ÉTAPE 4.2- Donnez un nom à votre voiture (non obligatoire)	
Étape 2/4	Ajouter une voiture
Donnez un nom à votre voiture (facultatif)	
Ajoutez un nom facilement reconnaissable à votre voiture. Par exemple : "Voiture Tom".	familiale" ou "Toyota de
Nom	
Tante Joséphine	
Suivant	
⇒ Choisissez l' Suivant '	

ÉTAPE 4. 3 - Donnez à votre voiture une icône colorée



⇒ Choisissez 'Suivant'

une autre voiture.

ÉTAPE 4.4 - Choisissez si la plaque d'immatriculation appartient à ma voiture ou



Différence ma voiture – autre voiture (pour les cartes PMR belges)

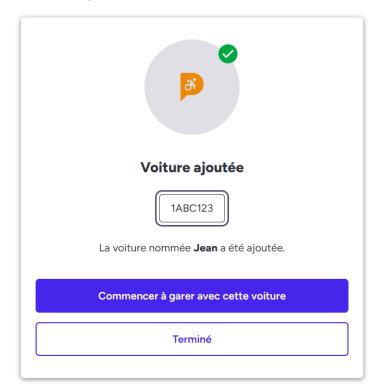
Ma voiture:

la voiture que vous possédez ou utilisez le plus. Si vous activez cette voiture, le droit de stationnement reste en principe valable indéfiniment (jusqu'à l'expiration de la validité de la carte de stationnement). Vous ne pouvez avoir qu'une seule 'Ma voiture'.

Autre voiture: La voiture que vous utilisez de temps en temps. Elle peut appartenir à une personne qui vous transporte à un moment donné. Si vous activez cette voiture, le droit de stationnement reste valable jusqu'à 24 heures. Vous pouvez avoir un nombre illimité 'Autre voiture'.

⇒ Choisissez 'Suivant'

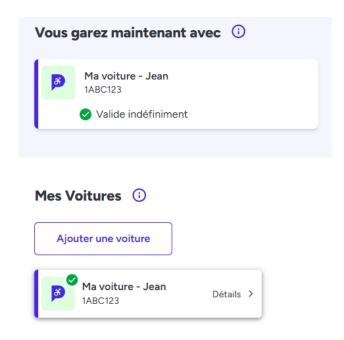
L'écran de confirmation des données s'affiche alors, avec les boutons 'Commencer à garer avec cette voiture' ou 'Terminé'



Choix Commencer à garer

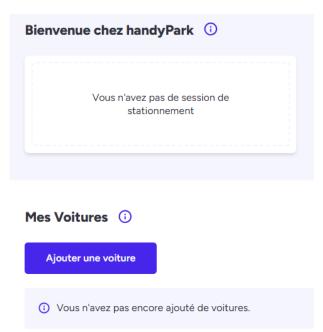
- ⇒ Choisissez 'Commencer à garer avec cette voiture'
 - un droit de stationnement numérique est immédiatement créé dans la base de données sous-jacente. Ainsi vous vous garer avec cette voiture sur la base de votre carte PMR.
 - vous serez redirigé vers l'écran de gestion avec l'aperçu de toutes les voitures ajoutées.

Si vous avez sélectionné 'Commencer à garer avec cette voiture', cette voiture est répertoriée en haut de la page sous le titre 'Vous garez maintenant avec' comme étant la voiture active avec laquelle vous vous garez actuellement. Dans la rubrique « Mes voitures », cette voiture apparaît également dans la liste des voitures que vous avez ajoutées et avec lesquelles vous pouvez choisir de vous garer.



Choix Terminé

Après avoir sélectionné « **Terminé** », vous serez redirigé vers l'écran d'e gestion avec la liste de toutes les voitures ajoutées. Il s'agit de la liste des voitures que vous avez ajoutées mais que vous ne garez pas encore. Si vous n'avez encore ajouté des voitures, le message est « Vous n'avez pas encore ajouté de voitures ».



À partir de cet écran, vous pouvez également ajouter une voiture supplémentaire en cliquant sur le bouton « **Ajouter une voiture** ». Les étapes 1 à 3 de l'ajout d'une voiture sont alors répétées.

Si vous avez déjà ajouté une 'Ma voiture', l'option 'Autre voiture' de l'étape 4 est automatiquement sélectionnée. Vous pouvez bien entendu modifier cette option.

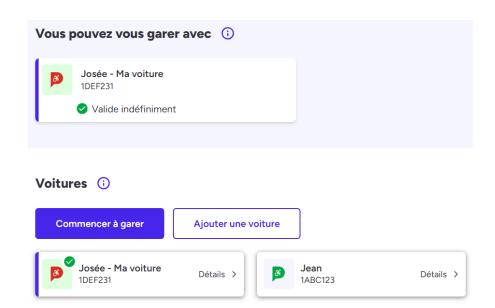


Vous pouvez ajouter une nouvelle voiture en tant que 'Ma voiture' si vous avez déjà une 'Ma voiture'. Vous recevrez alors un message indiquant que vous avez déjà ajouté votre propre voiture.

Si vous Choisissez 'Suivant', vous serez invité à confirmer et vous pourrez 'Sauvegarder' ou 'Annuler'.



- ⇒ Choisissez 'Sauvegarder'
 - Votre première « ma voiture » devient une « autre voiture » et votre nouvelle « ma voiture » obtient le droit permanent.



2 De la seconde utilisation

ÉTAPE 1- OUVRIR L'APPLICATION

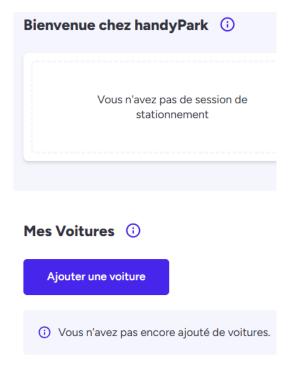
Vous êtes maintenant sur l'écran d'accueil avec les mêmes options que lors de la première utilisation. Commencer tout de suite



Vous accédez directement à l'écran d'administration de vos voitures ajoutées.

IL SUFFIT D'INTRODUIRE UNE NOUVELLE DEMANDE TOUS LES 8 HEURES AUPRÈS ITSME.

- Si vous n'avez pas encore ajouté de voiture lors de la première utilisation, vous pouvez le faire à partir de cet écran et la procédure d'ajout à partir de « Première utilisation ÉTAPE 4 » sera répétée.
- ⇒ Choisissez 'Ajouter une voiture'



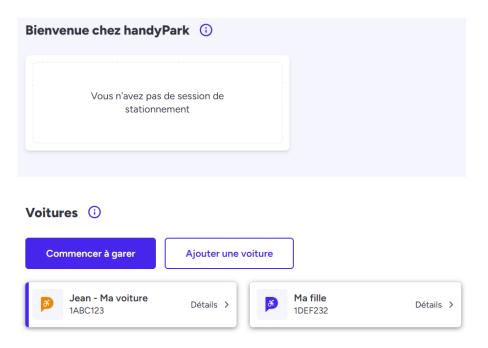
3 L'écran gestion des voitures

Sur l'écran de gestion des voitures, vous pouvez voir toutes les voitures que vous avez ajoutées jusqu'à présent

L'écran se compose de deux parties intitulées « Vous vous garez avec » et « Mes voitures ».

3.1. - VOUS GAREZ AVEC

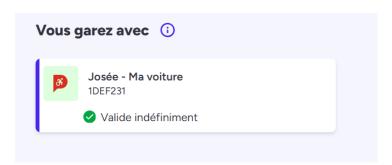
Affiché ici est une « ma voiture » avec une validité permanente ou une « autre voiture » avec un droit de stationnement valable 24 heures. Il est également possible de ne pas avoir de droit de stationnement actif.



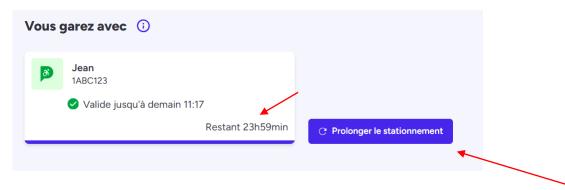
L'étiquette indique toujours les détails de la voiture :

- la plaque d'immatriculation et/ou le nom et/ou l'icône
- la période de validité.

Le fond de l'icône de la voiture active est vert et la date de validité est précédée d'une coche.



Y a-t-il une « autre voiture » avec le droit de stationnement valable qui figure sur l'étiquette, ainsi que l'heure de fin de validité (24 heures après l'activation) et un compte à rebours indiquant la durée de validité de ce droit.



De même, dans le cas d'une « autre voiture », un bouton supplémentaire « **Prolonger le stationnement** » est apparu. Il vous fournit un nouveau droit de stationnement de 24 heures.

Attention : la nouvelle période de validité commence immédiatement à partir du moment où vous faites votre choix à l'aide du bouton.

3.2 - MES VOITURES

Vous y trouverez toutes les voitures que vous avez ajoutées jusqu'à présent.

Si vous avez ajouté plus d'une voiture ou si vous avez arrêté de garer votre seule voiture, un bouton supplémentaire « **Commencer à garer** » est apparu.



3.3 - COMMENCER A GARER

Cette option vous permet d'attribuer le droit de stationnement valable à un autre véhicule de votre liste. Pour ce faire, il vous suffit de faire une sélection dans la liste affichée.

Vous confirmez ensuite en sélectionnant le bouton 'Commencer à garer'.

Important: si vous remplacez le droit de stationnement de 'ma voiture' par un autre 'ma voiture', le droit de stationnement de 'ma voiture' sera mis en pause. À l'expiration des 24 heures de

validité de 'l'autre voiture' (sauf prolongation), le droit de stationnement est automatiquement réinitialisé pour 'ma voiture'.

Vous pouvez bien entendu interrompre un 'autre véhicule' plus tôt que prévu en sélectionnant 'Vous vous garez avec' sur l'étiquette du véhicule, sous l'en-tête. Vous accédez alors à l'écran des détails du véhicule (voir ci-dessous).

Lorsque vous mettez le droit de stationnement sur une autre voiture, vous devez toujours le confirmer.

3.4 – ARRÊTER DE GARER L'AUTRE VOITURE

Vous pouvez bien sûr arrêter une 'autre voiture' plus tôt en sélectionnant '**Vous vous garez avec**' sur l'étiquette de la voiture sous l'en-tête. Vous accédez alors à l'écran des détails du véhicule (voir ci-dessous).

3.5. - ÉTIQUETTES DES VOITURES

Pour chaque voiture ajoutée, une étiquette est créée, contenant les détails de la voiture.

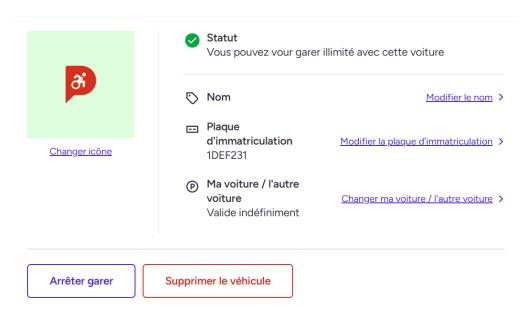
Dans chaque étiquette, sous l'en-tête 'mes voitures', vous avez la possibilité d'afficher et de modifier les détails du véhicule. Pour ce faire, sélectionnez le lien '**Détails'** dans l'étiquette.

3.5.1. - Écran de détail d'une voiture

Cet écran vous permet de modifier tous les détails du véhicule, la plaque d'immatriculation, le nom, l'icône, etc.

⇒ Choisissez « **Détails** » dans l'étiquette

← 1DEF231



- ⇒ Choisissez « Modifier le nom » si vous souhaitez modifier le nom de votre voiture
 - Sur cet écran, vous pouvez renommer votre voiture
 - Lorsque vous Choisissez 'Sauvegarder', le nom est immédiatement modifié.

\leftarrow	Entrez	le nouveau	nom de	votre	voiture
		ie ilouveau	HOIH GE	AOLIG	VOILUIG



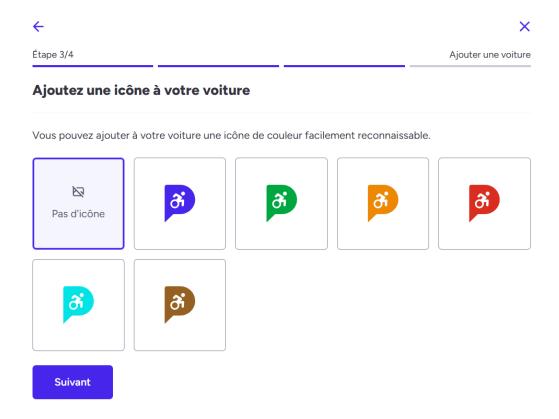
- ⇒ Choisissez « **Modifier la plaque d'immatriculation** » si vous souhaitez changer la plaque d'immatriculation de votre voiture.
 - Sur cet écran, vous pouvez attribuer une autre plaque à votre voiture
 - Lorsque vous Choisissez 'Sauvegarder' la plaque d'immatriculation est immédiatement modifiée.
 - o Il est vérifié si la plaque d'immatriculation saisie existe déjà

Important : si vous modifiez la plaque d'immatriculation du véhicule avec lequel vous êtes en train de vous garer, une nouvelle session de stationnement est immédiatement créée sur la nouvelle plaque d'immatriculation.

← Entrez votre nouvelle plaque d'immatriculation

1ABC123		
Sauvegarder		

- ⇒ Choisissez 'Changer Icône' si vous souhaitez changer l'icône de couleur de votre voiture.
 - Sur cet écran, vous pouvez donner à la voiture une icône de couleur différentes
 - Lorsque vous Choisissez 'Sauvegarder', l'icône est immédiatement mise à jour



Vous pouvez également changer le type « ma voiture » ou « autre voiture » sur l'écran des détails.

- ⇒ Choisissez 'Changer ma voiture/autre voiture' si vous souhaitez changer le type de voiture.
 - Sur cet écran, vous pouvez changer ma voiture/autre voiture
 - L'option « autre voiture » est automatiquement sélectionnée si vous avez déjà une 'ma voiture'

Si vous voulez qu'une 'autre voiture' devienne 'ma voiture'

⇒ Choisissez 'Ma voiture'

← Changer ma voiture/autre voiture

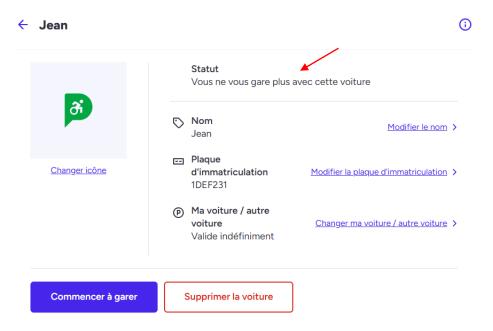


⇒ Choisissez « Sauvegarder'

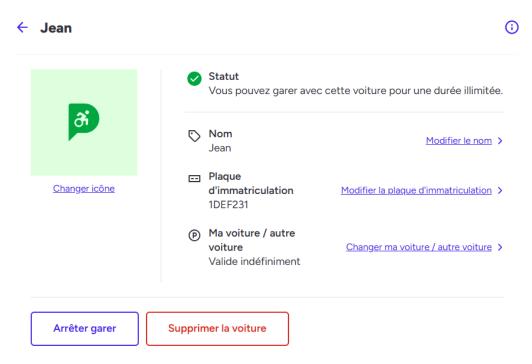
• Lorsque vous Choisissez « **Sauvegarder** », un message vous demande si vous êtes sûr de vouloir modifier « Ma voiture »



En outre, vous pouvez utiliser le bouton « **Commencer à garer** » à partir de l'écran des détails si vous avez ouvert l'écran des détails d'une voiture qui n'a pas encore de droit de stationnement valide.



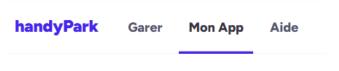
Si vous avez ouvert l'écran des détails d'une voiture qui a un de droit de stationnement valide, le bouton « **Arrêter à garer** » apparaît. De cette manière, il est également possible de ne pas avoir de droit de stationnement valable à un moment donné si vous le souhaitez.



Vous pouvez également supprimer définitivement une voiture de la liste en choisissant 'Supprimer la voiture'

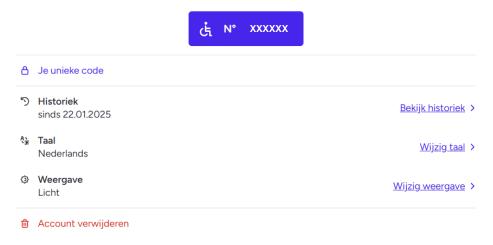
Dans les deux cas, vous revenez à l'écran d'administration après avoir sélectionné ces boutons.

4 Mon App



- ⇒ Choisissez l'onglet 'Mon App'
 - Vous verrez d'abord le numéro de la carte PMR que vous avez donné lors de votre inscription.

Mijn App



4.1 - VOTRE CODE UNIQUE

Lorsque vous vous connectez à handyPark pour la première fois, un code unique est créé pour vous.

Vous pouvez l'utiliser pour vous identifier lorsque vous demandez une assistance téléphonique à une commune participant à handyPark.



4.2 - HISTORIQUE

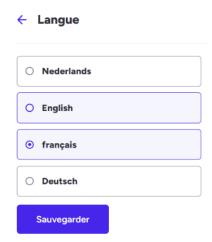
- ⇒ Choisissez « Afficher l'historique »
 - Sur l'écran de l'historique, vous obtenez un résumé de toutes les fois où vous vous êtes garé et vous voyez :
 - o le nom de la voiture
 - o la plaque de la voiture
 - o da date et l'heure à partir de laquelle et jusqu'à laquelle vous l'avez garée
 - Vous ne voyez pas avec quelle voiture vous êtes actuellement garé, vous pouvez trouver cette information dans l'écran de gestion sous l'onglet « Stationner ».

← Historique



4.3 - CHANGER DE LANGUE

- ⇒ Choisissez lien 'Changer de langue'
 - Vous avez le choix entre 4 langues : Néerlandais, Français, Anglais et Allemand.



4.4 - AFFICHAGE

L'application peut être affichée en clair et en foncé.

- ⇒ Choisissez 'Changer l'affichage'
 - Vous pouvez choisir entre un affichage clair ou foncé de l'écran.



⇒ Choisissez « Sauvegarder » pour confirmer votre choix.

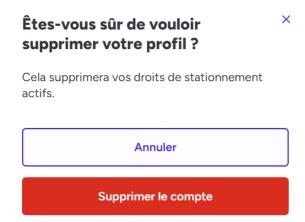
4.4 - SUPPRIMER VOTRE COMPTE

Si vous supprimez votre compte, vous n'êtes plus connu dans l'application. Dans ce cas, vous supprimez:

- votre enregistrement via eID / Itsme
- votre numéro de carte PMR
- vos voitures ajoutées
- votre droit de stationnement actif

Lorsque vous avez supprimé votre compte et que vous voulez utiliser handyPark à nouveau, recommencez à 'Première utilisation'.

⇒ Choisissez 'Supprimer le compte'



5 Aide

En sélectionnant aide, vous retournerez à la page d'aide générale contenant les manuels et les questions fréquemment posées.